

CONCOURS : RH-AE-071(25) - POSTE SYNDIQUÉ – AEFO
AVIS INTERNE/EXTERNE
ENSEIGNANTE ITINÉRANTE/ENSEIGNANT ITINÉRANT RESPONSABLE DE DISPENSER UN
ENSEIGNEMENT À DOMICILE ET SYSTÉMIQUE DU PROGRAMME D'APPUI AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (PANA)

Poste : Enseignante/Enseignant systémique PANA (0,5) et Enseignante itinérante/Enseignant itinérant responsable de dispenser un enseignement à domicile (0,5)

Cycle : Primaire/moyen/intermédiaire/supérieur

Date d'entrée en fonction : 2 septembre 2025

Lieu de travail : Dans la région de Sudbury et déplacement dans les écoles du Conseil

Pourcentage d'affectation : 1,0 ETP

Taux horaire : Selon la convention collective des membres de l'AEFO

Responsabilités enseignement à domicile :

- Pouvoir développer et livrer un programme d'enseignement aux élèves qui nécessitent un enseignement à domicile, en collaboration avec l'école d'origine et l'équipe multidisciplinaire;
- Évaluer les progrès de l'élève et rédiger les commentaires du bulletin, le cas échéant;
- Maintenir une communication étroite avec l'école d'origine, l'école d'accueil et l'équipe multidisciplinaire.

Responsabilités PANA:

- Veiller à l'accueil des élèves PANA;
- Travailler directement avec les élèves PANA ;
- Collaborer avec les enseignants pour assurer la transition des élèves PANA en salle de classe;
- Préconiser et mettre en œuvre les stratégies du programme-cadre PANA ;
- Effectuer les dépistages en français, mathématiques et en anglais (4e et plus), ainsi que dans les matières secondaires au besoin, pour évaluer les acquis;
- Recueillir, analyser et réagir aux preuves d'apprentissages;
- Cibler des stratégies, des interventions propices et mettre en application celles-ci afin d'assurer la mise à niveau des élèves PANA;
- Développer et préparer du matériel pédagogique pour intervenir auprès des élèves;
- Connaître et utiliser des stratégies pour favoriser l'apprentissage des apprenants nouveaux arrivés;
- Faire des lectures professionnelles afin d'appuyer les élèves ;
- Collaborer avec le ou la travailleur(e) en établissement assigné à l'école;
- Participer à des rencontres pédagogiques et/ou de planification au sein des écoles et du Conseil.

Responsabilités partagées :

- Faciliter la transition des élèves lors du retour à leur école d'accueil;
- Participer aux rencontres d'équipe et faire part de ses observations sur le progrès de l'élève.
- Créer un horaire et se déplacer dans les écoles du Conseil
- Avoir une bonne connaissance de l'intégration de la technologie dans l'apprentissage des élèves;
- Accomplir toutes autres tâches assignées.

Qualifications et exigences :

- Détenir une carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Excellentes connaissances des programmes-cadres PANA;
- Excellente connaissance de l'initiation à la société canadienne;
- Expérience accrue dans l'enseignement;
- Excellentes connaissances du système scolaire de l'Ontario;
- Qualifications additionnelles ALF/PANA serait un atout;
- Spécialiste en éducation spécialisée serait un atout;

- Qualification en éducation spécialisée, partie 1;
- Aptitudes interpersonnelles avancées;
- Bonne maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit;
- Bonne capacité à travailler en équipe;
- Excellentes habiletés de communication;
- Flexibilité.

Expérience antérieure :

- Minimum de cinq années d'expérience en enseignement dans le domaine de l'éducation spécialisée

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et une copie de la carte de qualification en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario **avant 12 h le 23 juillet 2025** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Veuillez placer votre demande en ligne par l'entremise du site Web du Conseil.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Francine Vaillancourt, présidente

Alain Gélinas, directeur de l'éducation par intérim

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.